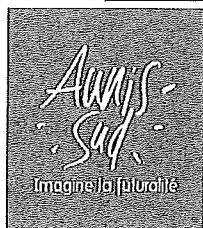


AR Prefecture017-200043479-20260610-2026_06_14-DE
Reçu le 16/06/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 10 JUIN 2026
DÉLIBÉRATION n°2026-06-14**BUDGET PRIMITIF DU CIAS AUNIS SUD : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le dix juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
29	27	28 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents : RAULT Christophe, ANDRIEU Sylvie, AUGER Serge, BARREAU Catherine, BODET Philippe, BRILLOUET Jacky, BRUNIER Christian, DARNEL Chantal, DRAPEAU Myriam, GABET Steve, GENDRE Stéphane, JOURDAIN Jean-Michel, LEBOT Paul, LIPP Marie-Françoise, MOINDREAU Jean-Pierre, MORANT Marie-France, MOUEIX Serge, NICE Camille, PERRET Nathalie, PETOT Rozenn, POUYADOU Fabienne, RIVÉ Valérie, ROLAND Claudia, SABOURIN Brigitte, TOURENC Georges, TOUVRON Didier, VANNELLE Alexandra (a reçu pouvoir de MAGINOT Pascal)			
Absents / excusés : DUFAYRE Stéphanie (absente excusée)			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT 		Auteur de l'acte : Monsieur Christophe RAULT, Président	
		Télétransmission en préfecture le : 16.06.26	
Convocation envoyée le : 03 juin 2026		N° : 017-200043479-20260610-2026-06-14-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 16.06.26	

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_14-DE
Reçu le 16/06/2026

BUDGET PRIMITIF DU CIAS AUNIS SUD : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget

Vu la délibération n°2026-02-07 du 12 février 2026 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du CIAS AUNIS SUD,

Vu la délibération n°2026-03-04 du 5 mars 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 du CIAS AUNIS SUD,

Monsieur Christophe RAULT, Président, présente la décision modificative n°1 au budget primitif 2026 du CIAS AUNIS SUD tel que résumée ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement :

Sur le chapitre **011 charges à caractère général**, les inscriptions suivantes sont prévues :

- Pour la réalisation des ateliers socio-esthétiques, une somme de 1 535 €
- Pour la mise en place de l'action « Un Petit Déjeuner pour tous », une enveloppe de 1 800 € affectée à la réalisation d'ateliers et aux approvisionnements nécessaires

Recettes de fonctionnement :

Sur le chapitre **74 Dotations subventions et participations**, une somme de 3 295 € est inscrite correspondant à :

- La subvention L'Oreal de 1 495 € attribuée au CIAS pour l'organisation des ateliers socio-esthétiques
- La subvention ANDES pour l'action « Un Petit Déjeuner pour tous », à hauteur de 1 800 €

Sur le chapitre **70 Produit des Services**, une somme de 40 € correspondant à la participation demandée aux bénéficiaires des ateliers socio-esthétiques.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2026 du CIAS AUNIS SUD tel qu'annexée à la présente délibération et résumée tel que suit,

Chap.	Fonct°	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
		Libellé			
		Dépenses	diminué	augmenté	
011	413	Charges à caractère général		3 335,00 €	
		TOTAL	0,00 €	3 335,00 €	3 335,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
74	413	Dotations, subventions et participations		3 295,00 €	
70	413	Produit des services		40,00 €	
		TOTAL	0,00 €	3 335,00 €	3 335,00 €

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_14-DE
Reçu le 16/06/2026

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 10 juin 2026

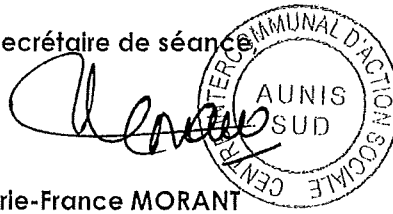
Le Président,

Monsieur Christophe RAULT



La secrétaire de séance

Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_14-DE
Reçu le 16/06/2026